



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 3 avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Lutte contre l'introduction de la bactérie *Xylella fastidiosa* dangereuse pour les végétaux : Stéphane LE FOLL prend des mesures nationales

La bactérie *Xylella fastidiosa* qui est transmise et dispersée par des insectes s'attaque à différentes espèces végétales (vigne, agrumes, prunus, café, avocat, luzerne, laurier rose, chêne, érable, etc). Elle conduit à des dépérissements massifs de certaines espèces d'intérêt économique (agrumes, vigne, oliviers). Il n'existe pas de méthode de lutte directe contre la bactérie. Une fois contaminés, seul l'arrachage total des végétaux permet d'éradiquer la maladie.

Le pathogène est présent sur le continent américain, à Taïwan et plusieurs foyers ont été signalés dans le Sud de l'Italie (région des Pouilles). Actuellement, aucun foyer n'a été détecté en France.

Conscient du risque important d'introduction de ce danger sanitaire aux conséquences économiques très lourdes pour les filières végétales françaises et étant donné la proximité de certaines régions comme la Corse des foyers italiens, Stéphane LE FOLL a dès le 16 janvier 2015 sollicité des mesures européennes. Dans l'attente de la mise en place d'un dispositif européen actuellement en cours de construction, **le Ministre a décidé de prendre des mesures nationales.**

Un arrêté a été signé ce jour et sera publié demain afin d'interdire l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues de pays tiers (notamment Etats Unis, Brésil, Japon). Elle sera assortie du renforcement du plan de contrôle et de surveillance sur l'ensemble du territoire national.


En outre et car chacun doit prendre une part active à la prévention, une communication spécifique à destination des acteurs concernés (professionnels des filières végétales, collectivités) et du grand public sera mise en oeuvre pour accompagner la surveillance renforcée.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 4; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr 3 81
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture